

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON INDOOR

J16, J18, SÉNIOUR, MASTER, ET PARA-AVIRON



SAMEDI 09 FÉVRIER 2019

STADE CHARLÉTY – PARIS

1. CALENDRIER

- Lundi 3 décembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Lundi 28 janvier 12h00 clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES (ATTENTION ! LES CATÉGORIES INDOOR CORRESPONDENT À L'ÂGE ATTEINT LE 9 FÉVRIER => CF. CODE INDOOR ; ANNEXE 7.3)

Épreuves individuelles – 2000 m		Épreuves collectives – 1 000 m à 4	
J16	jeune 16 (F-H)	SMR4 HV	sénior handi/valide à 4 dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3.
J18	junior 18 (F-H)		
S	sénior 19 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S30-39	sénior 30 à 39 ans (F-H, FPL-HPL)		
S40-49	sénior 40 à 49 ans (F-H, FPL-HPL)		
S50-54	sénior 50 à 54 ans (F-H, FPL-HPL)		
S55-59	sénior 55 à 59 ans (F-H, FPL-HPL)		
S60-64	sénior 60 à 64 ans (F-H, FPL-HPL)		
S65-69	sénior 65 à 69 ans (F-H, FPL-HPL)		
S70	sénior 70 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S PR1	sénior para-aviron 1 (F-H)		
S PR2	sénior para-aviron 2 (F-H)		
S PR3	sénior para-aviron 3 (F-H)		
Épreuves collectives – Relais 4x500 m		Épreuve individuelle – 1 000 m	
SHR4	sénior - relais à 4 hommes (F-H)	S PR3-ID*	sénior para-aviron ID (F-H)
SFR4	sénior - relais à 4 femmes (F-H)		
SMR4	sénior - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme (F-H)		
SMR4 PR3-ID*	sénior - relais à 4 PR3-ID dont 1 femme et 1 homme (F-H)		
Épreuves individuelles Sprint – 500 m			
J16	jeune 16 (F-H)		
J18	junior 18 (F-H)		
S	sénior 19 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S30-39	sénior 30 à 39 ans (F-H, FPL-HPL)		
S40-49	sénior 40 à 49 ans (F-H, FPL-HPL)		
S50-59	sénior 55 à 59 ans (F-H, FPL-HPL)		
S60	sénior 60 ans et plus (F-H, FPL-HPL)		
S PR1	sénior para-aviron 1 (F-H)		
S PR2	sénior para-aviron 2 (F-H)		
S PR3	sénior para-aviron 3 (F-H)		
S PR3-ID*	sénior para-aviron ID (F-H)		

* récompensés par la FF Sport Adapté

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le championnat de France d'aviron indoor se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Le championnat de France d'aviron indoor est ouvert aux rameurs français ou étrangers titulaires d'une licence FFA A, U, BF, I ou IE de la saison en cours. Dans les épreuves collectives, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club. Une épreuve relais open sera ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins un homme et une femme). Dans les épreuves para-aviron, un temps pronostique inférieure à 12 min 30 sec est requis pour s'inscrire aux épreuves. Au-delà de ce temps, la course sera interrompue lors des championnats. Les épreuves sprint en S PR1, S PR2, S PR3 et S PR3-ID sont accessibles sans maxima de temps.

Engagements

La possession d'une licence FFA est obligatoire pour s'engager : licence A, U, BF ou I prise dans un club OU licence indoor individuelle annuelle ou événementielle prise par le pratiquant directement sur le site de la FFA (informations complémentaires sur www.aviron-indoor.fr).

Les inscriptions sont à effectuer sur l'intranet fédéral pour les clubs et sur l'espace licencié pour les individuels. La liste des engagés est accessible à tout moment sur le site www.aviron-indoor.fr.

Droits d'engagement : 12 € pour les épreuves individuelles de 500 m – 20 € pour les 1000 m et 2000 m – 40 € pour les épreuves collectives.

Modalités de paiement détaillées sur le site www.aviron-indoor.fr.

Lieu

Stade Charléty - 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS - RER B Cité Universitaire

Rameurs poids léger

Code des compétitions d'aviron indoor : femme 61,5 kg maximum / homme 75 kg maximum.

Para-aviron

Se reporter au Code des compétitions d'aviron indoor dans l'annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 8 février 2019 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Renseignements

Il n'y a pas de réunion de délégués.

À leur arrivée, les participants se présentent à l'accueil de la manifestation pour obtenir leur fiche individuelle de course et vérifier les informations.

Pour tout renseignement sur le championnat de France et les modalités d'inscription et de participation consultez le site internet aviron-indoor.fr ou contactez par téléphone le 01 45 14 26 40 ou écrivez à aviron-indoor@ffaviron.fr

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les plages horaires sont données à titre indicatif.

- Samedi 9 février de 9h00 à 11h00 J16, J18 et master (1/2)
- de 11h00 à 14h00 séniors, para-aviron, master (2/2)
- de 14h00 à 16h00 500 m toutes les catégories
- de 16h00 à 18h00 Relais

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le 1er février 2019 au plus tard sur aviron-indoor.fr

5. ENGAGEMENT HORS-DÉLAI

Toute demande d'inscription après la date de clôture (28 janvier) entraînera un surcoût de 12 € pour les épreuves sur 500 m, de 20 € pour les épreuves sur 1000 m et 2000 m et de 40 € pour les épreuves par équipes. Tout engagement hors-délai ou modification d'engagement devra être effectué avant le jeudi 31 janvier à 12h.

6. CONTACT

Organisation des championnats de France Aviron Indoor : aviron-indoor@ffaviron.fr – 01 45 14 26 40

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes PR3
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté et Championnat de France mer

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras;
- PD : handicap physique (Physical Disability);
- VI : handicap visuel (Visual Impairment);
- ID : handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS»

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats interrégionaux bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté, dans chacune des zones;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté;
- Des championnats de France d'aviron de mer.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@ffaviron.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés «pointe et couple».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID;

Course en ligne : 2 000 m pour tous;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open

Les épreuves en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 du Critérium para-aviron regroupent dans une même course des rameurs et des rameuses.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 M :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et au critérium national aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'10	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'29	• SF1x PR2 :	9'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'05	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID :	8'11	• SF1x PR3-ID :	8'51